

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2008
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1950, boulevard Sacré-Cœur, à Dolbeau-Mistassini, ce 26^e jour de février 2008, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Gaétan Dufour, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Julie Dufour et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absents : M^{mes} Annie Côté, Carole Dufour, Carmelle Guérin et M. Claude Larouche.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4414-02-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4415-02-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia
ouvert :



ADOPTÉ

CC-4416-02-08

4. **Approbation du procès-verbal du 12 février 2008**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 12 février 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

Il n'y a pas de correspondance.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

8.1 **Calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2008-2009**

ATTENDU l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) qui stipule :

La commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ;

ATTENDU l'article 193, 7e alinéa qui stipule :

Le Comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants : 7e le calendrier scolaire ;

ATTENDU que des consultations seront effectuées auprès des syndicats, selon les conventions collectives ;

ATTENDU que le projet de Calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2008-2009 a été accepté par les membres du Comité consultatif de gestion, à la rencontre du 19 février 2008 ;

CC-4417-02-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de Calendrier scolaire de la Formation générale des jeunes 2008-2009, tel que déposé ;

QUE la consultation sur ledit calendrier soit effectuée auprès du Comité de parents et des instances concernées.

A D O P T É

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P.**

9.1 **Liste des projets ajoutés et des locations**

La liste des projets à caractère pédagogique pour la période du 4 février 2008 au 26 février 2008 ainsi que celle de la location d'équipement ont été déposées pour information.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagements**

10.1.1 **Psychoéducateur**

ATTENDU l'affichage d'un poste de psychoéducatrice, psychoéducateur, régulier temps plein (35 heures par semaine) pour le secteur nord;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection composé de Mme Jeanine Caouette et M. Jean-Marc Mailloux, commissaires, Mme Jacqueline Lavertu, coordonnatrice des Services complémentaires et Mme Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M. Martin Dumais comme Psychoéducateur, à temps plein (35 heures par semaine) pour le secteur nord, à compter du 27 février 2008.

A D O P T É

10.1.2 **Concierge**

ATTENDU l'affichage d'un poste de concierge, régulier temps plein (38,75 heures/semaine) pour l'école Sainte-Lucie à Albanel;

ATTENDU les dispositions de la convention collective (S4 2005-2010) du personnel de soutien;

En conséquence,

CC-4418-02-08

CC-4419-02-08

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M. Gervais Fortin comme Concierge, à temps plein (38,75 heures par semaine) pour l'école Sainte-Lucie à Albanel, à compter du 27 février 2008.

A D O P T É

10.1.3 Secrétaire d'école

ATTENDU l'affichage d'un poste de secrétaire d'école, régulier temps plein (35 heures/semaine) pour les écoles primaires Jeanne-Mance et Pie XII de Saint-Prime;

ATTENDU les dispositions de la convention collective (S4 2005-2010) du personnel de soutien;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Manon Girard comme Secrétaire d'école, régulier temps plein (35 heures/semaine) pour les écoles primaires Jeanne-Mance et Pie XII de Saint-Prime, à compter du 27 février 2008.

A D O P T É

10.1.4 Technicienne de travail social

ATTENDU l'affichage d'un poste de technicien(ne) de travail social, temps plein, de nature cyclique (35 heures/semaine) pour les écoles de niveau primaire, secteurs Normandin et Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU les dispositions de la convention collective (S4 2005-2010) du personnel de soutien;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Nancy Grenier comme Technicienne de travail social, temps plein, de nature cyclique (35 heures/semaine) pour les écoles de niveau primaire, secteurs Normandin et Dolbeau-Mistassini, à compter du 27 février 2008.

A D O P T É

CC-4420-02-08

CC-4421-02-08

10.2 **Protection personnelle des administratrices et administrateurs - CSST**

CONSIDÉRANT la demande annuelle de protection personnelle que le Conseil des commissaires doit refaire annuellement auprès de la CSST;

CONSIDÉRANT que la base de protection personnelle accordée par la CSST varie entre 16 700 \$ et 59 000 \$ pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que la protection en vigueur de base accordée par la CSST en 2007 était de 16 200 \$ et augmente à 16 700 \$ pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que le coût actuel sera de 154,64 \$ pour l'ensemble des commissaires, soit 6,72 \$ par commissaire et ce, selon les modalités de calcul ci-dessous de la CSST:

$$\text{Montant de la protection} \times \frac{\text{taux de prime}}{100 \$} \times 0,066 =$$

$$16\,700 \$ \times \frac{0,61 \$}{100 \$} \times 0,066 = 6,72 \$ / \text{par commissaire}$$

$$6,72 \$ \times 23 \text{ commissaires} = 154,64 \$$$

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets maintienne la protection personnelle de base des administratrices et administrateurs pour l'année 2008.

ADOPTÉ

10.3 **Report pour la Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires**

M. François Jeanrie indique que toutes les consultations ne sont pas terminées.

11. **Ressources financières**

Aucun sujet n'a été traité.

12. **Ressources matérielles**

Aucun sujet n'a été traité.

13. **Direction générale et Secrétariat général**

13.2 **Assurances générales 2008-2009**

CONSIDÉRANT le regroupement de quatorze commissions scolaires;

C.S. Beauce-Etchemin	C.S. de la Côte-du-Sud	C.S. des Navigateurs
C.S. Central Québec	C.S. de la Riveraine	C.S. du Fleuve-et-des-Lacs
C.S. Chemin-du-Roy	C.S. des Appalaches	C.S. du Pays-des-Bleuets
C.S. de Charlevoix	C.S. des Découvreurs	C.S. Kamouraska-Rivière-du-Loup
C.S. de Portneuf	C.S. des Îles	

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse que le regroupement de commissions scolaires a connue depuis 2003-2004 pour le renouvellement des assurances générales de ses membres;

CONSIDÉRANT que les représentants des commissions scolaires seront appuyés par les services-conseils en Gestion des risques et assurances de dommages par la firme Guy Turcot et Associés inc. pour déterminer la méthodologie de renouvellement des assurances 2008-2009, soit de gré à gré ou par un appel d'offres;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets participe au regroupement d'achats des commissions scolaires pour le renouvellement de ses assurances en dommages, pour l'année 2008-2009;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets s'engage à accepter la proposition la plus avantageuse pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au processus de renouvellement des assurances générales 2008-2009;

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le mandat de la firme Guy Turcot et Associés inc. pour négocier le renouvellement des assurances générales 2008-2009;

QUE M. Mario Lavoie, directeur des Services du secrétariat général et des communications et responsable du dossier des assurances, soit autorisé à procéder à toutes les démarches nécessaires à la planification du renouvellement des assurances générales 2008-2009.

Il est entendu que les diverses étapes importantes seront présentées au Conseil des commissaires.

ADOPTÉ

13.4 **Plan stratégique : état de la situation**

M. Serge Bergeron dépose et commente le document « Planification annuelle en lien avec la planification stratégique 2007-2012 »

Chaque direction de service présente les actions mises en place pour l'atteinte des objectifs des différents axes d'intervention.

M. Bergeron indique que les sujets suivants : Indicateurs / Reddition de compte / Rapport annuel sont interreliés entre eux.

13.3 **Plan de communication**

M. Serge Bergeron dépose et commente le projet « Planification générale des communications » en date d'aujourd'hui. Le document n'est pas terminé actuellement.

13.1 **Site Internet de la commission scolaire**

M. Serge Bergeron indique qu'un des moyens identifiés dans la section Outils et stratégies du plan de communication est le site Internet de la commission scolaire.

Un comité a été formé pour déterminer le choix du fournisseur suite à un appel d'offres sur invitation.

Lors des prochains travaux concernant le développement du site Web de la commission scolaire, un commissaire sera invité à se joindre au comité mis en place.

13.5 **Monsieur Bonheur... À l'école Boisjoli/Des Deux-Lacs !**

M. Serge Bergeron présente Monsieur Bonheur, M. Lucien Boivin, un retraité de la commission scolaire qui œuvre en bénévolat auprès des écoles.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE des félicitations soient adressées à M. Lucien Boivin pour son implication sociale auprès de jeunes de notre milieu.

A D O P T É

13.6 **Projet particulier de formation en « Arts-études » (musique) – Polyvalente de Normandin**

CONSIDÉRANT que l'enseignement de la musique instrumentale est offert aux élèves depuis l'ouverture de la Polyvalente de Normandin en 1972;

CONSIDÉRANT que la culture musicale fait partie intégrante de cette institution et que celle-ci est clairement affirmée dans le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT que la Polyvalente de Normandin possède toutes les infrastructures nécessaires pour l'enseignement de la musique incluant un studio d'enregistrement;

CONSIDÉRANT que, depuis trois ans, la Polyvalente de Normandin offre un programme local en concentration musique;

CONSIDÉRANT que déjà 125 jeunes de tout le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets sont inscrits, depuis trois ans, dans la concentration musique;

CONSIDÉRANT que des ententes ont été signées avec différentes institutions liées au monde de la musique;

CONSIDÉRANT que des partenaires du milieu soutiennent financièrement la concentration en musique;

CONSIDÉRANT que les grands centres sont déjà très avantagés par de nombreux projets particuliers et que l'implantation d'un programme "Arts-études" représente une occasion unique pour nos jeunes d'acquérir une solide formation musicale;

CONSIDÉRANT que depuis deux ans, le MELS a reconnu le programme « Arts-études » (musique), au premier cycle du secondaire à la Polyvalente de Normandin ;

CONSIDÉRANT qu'un projet particulier en "Arts-études" (musique) va donner l'occasion à des jeunes, en région, de développer leurs talents en musique;

CONSIDÉRANT que le projet présenté respecte les visées, les domaines généraux de formation et les compétences transversales du Programme de formation de l'école québécoise;

En conséquence,

CC-4425-02-08

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets demande au MELS une reconnaissance officielle du projet particulier de formation en "Arts-études" (Musique) (modèle A, type 1), au deuxième cycle du secondaire, présenté par la direction de la Polyvalente de Normandin.

A D O P T É

14. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général se retrouve à l'intérieur du journal La P'tite ardoise, édition du 22 février 2008.

15. **Rapport d'activités du président**

Le rapport comportant les activités du président, pour le mois de février, sera déposé lors de la prochaine rencontre.

16. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Nathalie Ouellet rappelle que le Colloque régional 2008 de l'Association des Comités de parents du Saguenay-Lac-Saint-Jean aura lieu le 12 avril prochain.

17. **Revue de presse**

La Revue de presse couvrant les activités de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour le mois de janvier jusqu'à la mi-février 2008 a été déposée.

18. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2008, à 19 h 30, au gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval.

20. **Levée de la séance**

CC-4426-02-08

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 15.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)